

Niv.85 15 a viz Kerzu (déc.) 1992 - 15 a viz Genver (janv.) 1993 - 15 lur/15 F

Combat Breton / Kazetenn Emgann

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



LE GATT ET LA
BRETAGNE

SAB : LANGUE BRETONNE
ET ONZIEME PLAN

LE GATT ET LA BRETAGNE.

L'annonce a eu l'effet d'une bombe dans les milieux agricoles en Europe. Les États-Unis et la Commission Européenne sont parvenus à un compromis dans la longue discussion sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) en matière agricole. Le compromis de Washington n'est pour l'instant qu'un pré-accord dans la mesure où il n'a pas encore été ratifié par les douze ministres de l'agriculture des états de la CEE.

Il n'empêche que ce compromis entre Européens et Américains a de quoi faire hurler la profession agricole puisqu'il prévoit une réduction de 21% des exportations subventionnées et l'acceptation des importations à hauteur de 5% du marché européen. Toutes les productions seront touchées. C'est ainsi que si l'accord était adopté dans l'état il faudrait abattre 1,5 million de veaux en Europe afin de diminuer les exportations de 560 000 tonnes. Quant aux porcs l'excédent de production serait de 800 000 tonnes, soit l'équivalent de l'abattage de porcs en 1991 en Bretagne.

Impensable ! Scandaleux ! Descente aux enfers ! Les producteurs n'ont pas trouvé de mots assez forts pour stigmatiser l'accord du GATT lors des manifestations de Quimper ou de Saint-Brieuc. Reprenant leurs calechettes les responsables professionnels estiment que toutes les productions bretonnes seront gravement touchées. Secteur laitier : baisse supplémentaire des quotas de 2 à 3% et réduction des exportations de 30 à 40%. Bovins : -40%, porcs : -42%, volailles : -42%. Cela se traduirait par des conséquences irréversibles sur l'emploi agricole. Ainsi la Finistère perdrait 200 producteurs

Suite P.3



Le Conseil National d'EMGANN réuni à Carhaix en novembre

LEGISLATIVES DE MARS 1993

Emgann aura des candidats.

La coordination Nationale d'EMGANN réunie à Gwengamp le dimanche 13 décembre, a officiellement pris la décision de présenter des candidats lors des élections législatives de mars 1993 dans les cinq départements bretons.

Les noms de ces candidats seront annoncés début janvier. EMGANN entend tirer parti de cette échéance électorale afin de dénoncer le système économique libéral et productiviste actuel, l'injustice sociale, la politique du génocide culturel et linguistique menée par l'état français, la militarisation de notre territoire, les atteintes à notre environnement, la domination politique et toutes les atteintes faites à notre pays et à notre peuple.

EMGANN réaffirmera à cette occasion les droits nationaux du Peuple Breton.

EMGANN a par ailleurs désigné Herve Ar Beg (Gwengamp) comme nouveau porte-parole national du mouvement en remplacement de Naig Ar Gars (Kemper) jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Rappel des porte-parole locaux : Trégor/St Brieuc : Jean-Marie Salomon, Léon Montronlez ; Michelle Beyer, Roazhon (Rennes) ; Lena Louarn, An Naoned (Nantes/St Nazaire) ; Fulup Bonnet, Fougerès ; Christian Georgeault, Bro Wened (Vannetais) ; Jean Riou, Kreiz Breizh ; Yann Puillandre, Kemper/Kerne Izel ; à désigner.

UNE ALTERNATIVE POUR L'AVENIR DU PEUPLE BRETON

- La reconnaissance officielle de l'existence du peuple breton dans son intégrité géographique et historique (Loire-Atlantique incluse).
 - L'élection à la proportionnelle intégrale d'une assemblée bretonne, dotée de pouvoirs réels à tous les niveaux et représentant le peuple breton dans les instances européennes et internationales.
 - L'officialisation de la langue bretonne, dans tous les actes de la vie publique, et à tous les niveaux de l'enseignement - de la maternelle à l'université.
 - La mise en place d'un plan de développement économique fondé sur nos ressources humaines et nos richesses naturelles, basé en priorité sur des structures locales respectueuses des hommes et de l'environnement.
 - La garantie pour tous de vivre décemment en Bretagne, avec ou sans emploi.
- Ces cinq points acquis constitueront des avancées significatives dans le cadre de notre lutte de libération nationale.

PEMP KINNIG DIAZEV EVIT DAZONT POBL BREIZH

- Pobl Breizh anavezet ez ofisiel war he douar istorel (Bro Naoned ennañ).
 - Breujoù, Breizh diennet dre gevaltald, galloudoù gwirion gante war bep tachenn hag o vezañ en anv Pobl Breizh er Frammoù etrevroadel.
 - Ar Brezhoneg ofisiel e pep degouez ar vluhez foran hag e pep live en deskadurezh, adalek ar skolioù mamm betek ar skolioù maur.
 - Ur steurn diorroadur ekonomikel diazeret war ampartiz hon tud hag hon pinvidigezhioù naturel, skoret war Frammoù-lech, o toujañ an dud hag an endro.
 - Gwir d'an holl da vevañ mat e Breizh, gant pe hep labour.
- Pa vo bet tizhet ar pemp pal-se e vo bet graet arakader-nou splanñ e frammoù hon stourm evit an dieubidigezh vroadel.

EMGANN, kasetenn EMGANN Organe du mouvement EMGANN. Renner ar gazetenn/Directeur de la publication : Michelle Beyer. Moulter/Imprimerie : Imprimerie Henry Péderreg. Chromo/tech/Adresse : BP71 - 22202 Gwengamp Cedex. Komantenn/Abonnement : 150 L. Bep nizi/Mensuel CPPAP : N° 6564 - ISSN : 0763 5392

Politik

avicoles et 1 500 emplois dans la filière, chez Doux et Tilly en particulier. On mesure les effets sur le monde rural et globalement sur toute l'activité économique bretonne basée en grande partie sur l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Comment ne pas comprendre le désarroi du monde agricole qui venait à peine de se résigner à adopter les contraintes de la toute nouvelle politique agricole commune imposée par Bruxelles (P.A.C.) ? Comme si un malheur ne venait jamais seul l'INSEE vient d'annoncer une baisse de 5,9% du revenu agricole hexagonal pour 1992 (ce chiffre est à moduler selon les productions. Les céréaliers ont amélioré leur revenu de 14,7%). Mais s'agit-il pour autant de hurler avec les loups et suivre sans broncher les appels à la résistance anti-Gatt des leaders du syndicalisme majoritaire ? Qui sont-ils en effet sinon les défenseurs de l'élevage intensif à tout crin tels que dans le Finistère Jean Troucuet, président de la FDSEA (président du groupement des producteurs de poulets Doux) ; Jean-Jacques Riou, trésorier de la FDSEA, producteur de porcs ; Pierre Ogor, producteur de porcs, président du CDJA ; Guillaume Roué, producteur de porcs, président de la Chambre d'Agriculture... tous champions de l'élevage hors-sol et d'un modèle libéral qui a montré ses limites économique, sociale et écologique en Bretagne.

Côté gouvernement français, ce ne sont pas les appels à l'unité nationale pour défendre l'agriculture française agréés par les Américains qui feront longtemps illusion. On a déjà vu que la Commission de Bruxelles, présidée par un certain Jacques Delors, vient de jurer le compromis de Washington compatible avec la nouvelle P.A.C. L'issue semble certaine. Le P.S. recherche un consensus à quelques mois des élections, quitte à rejeter la responsabilité d'un échec sur ses successeurs au gouvernement. Comment apporter son crédit à un gouvernement français qui feint de défendre les agriculteurs alors qu'il s'apprette en fait à accepter l'accord du GATT sous réserves de quelques adaptations ? Son objectif est clair il s'agit d'en finir avec le dossier agricole



afin d'obtenir au plus vite un accord sur les autres secteurs, l'industrie et les services, qui lui semblent plus importants à long terme que l'agriculture. Dominique Strauss-Kahn et François Penigot (GNPF) sont au moins d'accord là-dessus.

Si les U.S.A. réussissent à imposer cet accord du GATT c'est toute l'économie bretonne qui s'en trouvera ébranlée. Faute de pouvoir breton

capable de défendre nos intérêts à Bruxelles et ailleurs nous devrions nous plier aux décisions gouvernementales françaises. Devant la gravité de la situation et l'urgence des solutions à trouver, l'heure n'est plus à la compromission avec le pouvoir en place mais à l'affirmation de notre volonté de vivre chez nous en toute liberté.

Yann GARDINER

ACCORD DU GATT

Sans tomber dans le pessimisme de la FNSEA et du lobby volailler breton, la commission agricole d'Emgann ne mésestime pas les graves conséquences des accords du GATT sur l'économie et l'emploi en Bretagne.

S'il est exact que le gouvernement de gauche a mal défendu les intérêts de la classe paysanne en général et ceux de la Bretagne en particulier, que penser de l'attitude consistante des parlementaires bretons de droite ?

La ligne politique dure des Etats Majors Parisiens a été suivie à la lettre. Et tant pis pour la "solidarité nationale" et tant pis pour la solidarité bretonne.

Il y a loin de Kergadaleim à Paris, entre la parole et les actes. C'est épisode démontre une fois encore la justesse de nos analyses. L'économie bretonne et son agriculture ne peuvent être valablement défendues par des députés inféodés aux grands partis français englués dans des querelles de pouvoir.

Seule une assemblée bretonne dotée de pouvoirs de décision très étendus, sera à même d'assurer l'avenir du peuple breton sur son sol en défendant honnêtement ses intérêts économiques.

Yann PULLANDRE
Président de la commission agriculture/environnement

ARRESTATIONS EN BRETAGNE. Stourm Ar Brezhoneg interpelle la police.

Des faits inacceptables se sont produits au cours de arrestations de personnes soupçonnées d'avoir hébergé des réfugiés politiques basques en Bretagne. Si toutes ont été remises en liberté elles restent soumises au contrôle judiciaire et inculpées.

Stourm Ar Brezhoneg s'élève en particulier contre la tenue de propos et d'attitudes de caractère raciste lors des gardes à vue. S.A.B. vient d'interpeller le directeur de l'Inspection Générale de la Police à ce sujet. Ce courrier est suivi de la plainte d'une personne gardée à vue, adressée au Procureur de la République.

Monsieur le Directeur,
Au mois de mai dernier, en juin à Paris et dans la région nantaise, en août encore dans la région nantaise (Bretagne) puis en octobre dans la région bretonnaise (département du Mor-Bihan, Bretagne) des interpellations ont eu lieu, portant en tout sur environ soixante-dix personnes, dont plus d'une quarantaine ont été inculpées, certaines d'entre elles étant incarcérées pendant plus d'un mois, voire deux mois. Les accusations portées contre ces Bretons et Bretonnes sont d'avoir apporté une aide à des réfugiés politiques basques, soupçonnés d'appartenir à la présence espagnole au Pays Basque Sud. Il y aurait certainement beaucoup à dire sur les conditions d'interpellations, de garde à vue, sur les perquisitions et sur l'utilisation extensive de l'inculpation pour "associations de malfaiteurs" contre nos compatriotes, ce qui a permis de "justifier" pour une bonne partie d'entre eux une détention préventive qui constitue déjà une peine de prison ferme effectuée, quelle que soit l'éventuelle décision d'un tribunal dont il n'est même pas certain qu'il se réunisse un jour pour juger cette affaire.

Pour ce qui est de notre association "Stourm Ar Brezhoneg" (le combat de la langue bretonne), notre rôle particulier nous amène à attirer votre attention sur les faits suivants qui se sont déroulés au Commissariat de Gwengamp/Gwengamp (département des Côtes d'Armor) au début du mois de mai 1992.

Selon des témoignages concordants qui nous sont parvenus (un écho de ces témoignages a été rapporté notamment par les revues mensuelles "Le Peuple Breton", "Armor-Magazine" et "Combat Breton"), des policiers ont à plusieurs reprises interpellé certains de nos compatriotes interpellés d'utiliser notre langue nationale, la langue bretonne, dans leurs conversations entre eux et avec les membres de leurs familles qui venaient leur rendre visite au dit Commissariat. Les extraits des témoignages sont les suivants:

"On s'est moqué de notre identité "Alors, tu sais faire le fars breton ? C'est comment la gavotte ? Vous allez enlever de jacter breton !"

(Témoignage de trois inculpés Le Jeune et leurs conjoints).

"Racisme anti-breton : A plusieurs reprises nous avons entendu des propos racistes de la bouche des inspecteurs de la police judiciaire. Ils se moquaient de l'identité bretonne et nous interdi-

saient de parler breton". Un jour un inspecteur m'a sondé de façon inappropriée dans la salle commune sur mon intérêt et engagement pour le breton. Il ne comprenait pas qu'un diplômé de l'Université de Cambridge et un ancien fonctionnaire de l'O.N.U. puisse se passionner pour cette langue. Quand je lui expliquais que jusqu'en 1987 nous avions habité un hameau où le français n'était qu'une langue marginale, ses yeux s'écarquillaient. Cela ne pouvait exister, ou plutôt n'avait pas le droit d'exister".

(Témoignage de M. Steve Hewitt, 39 ans).

"En fin d'après-midi j'aperçois ma sœur dans les locaux : je m'adresse à elle en breton, comme à mon habitude. Un inspecteur nous interpelle violemment et nous signale qu'il est interdit de "jacter breton".

(Témoignage de Mme Odile Tadié, 36 ans).

"Le soir je demande à téléphoner à ma mère pour avoir des nouvelles de ma fille et des quatre enfants de mon frère. J'y suis autorisée à condition de ne pas parler breton : par la faute de l'Etat français je suis pratiquement illettrée en breton, mais c'est ma langue usuelle avec mes parents. J'ai conversé avec ma mère en français. L'inspecteur avait le doigt sur le téléphone prêt à couper la communication au premier mot de breton".

(Témoignage de Mme Anne Le Jeune, 33 ans).

"J'arrive au commissariat à 8 h 30". "à 18 h 30". "Je descends donc attendre dans une autre pièce, où il y a ma mère, mes deux oncles, qui ont les menottes et qui sont attachés l'un à un pied de table, l'autre au radiateur. Je peux voir ma tante au bout du couloir menottée au pied d'une table. Mon autre tante descend. Ma mère, le plus naturellement du monde, commence à parler en breton avec sa sœur. Un inspecteur qui est présent à ce moment leur crie dessus que c'est interdit de parler breton".

(Témoignage de Miss Kabelle Tadié, 16 ans).

"Au moment du repas, plusieurs membres de ma famille ont commencé à parler dans leur langue maternelle (je ne suis pas bretonnant). Aussitôt un jeune inspecteur (très ému) a surgi dans la pièce en sommant de ne plus jamais "jacter breton" pendant la garde à vue. La résignation et surtout la colère pouvaient se lire sur tous les visages. Nous avons l'impression de revenir 50 ans en arrière".

(Témoignage de M. Jean-Yves Tadié, 38 ans).

"Je demande à téléphoner à la personne avec qui nous nous arrangeons pour envoyer les enfants

à l'école. J'ai leur garçon au téléphone. Je lui parle donc comme d'habitude en breton et on m'ordonne de parler français".

(Témoignage de Mme Valérie Guinard, 28 ans).

Ces témoignages concordants nous semblent suffisants pour déclencher une enquête de la part de vos services et même l'ouverture d'une instruction judiciaire. Les faits relatés, attribués à des policiers de la 6ème Division Centrale de Police Judiciaire contrevenant en effet au Décret du 18 mars 1966 portant code de déontologie de la police nationale et notamment à son article 2 ("la police nationale s'acquiesce de ses missions dans le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Constitution, des conventions internationales et des lois"), à son article 7 ("placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques"), à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

à l'école. J'ai leur garçon au téléphone. Je lui parle donc comme d'habitude en breton et on m'ordonne de parler français".

(Témoignage de Mme Valérie Guinard, 28 ans).

Ces témoignages concordants nous semblent suffisants pour déclencher une enquête de la part de vos services et même l'ouverture d'une instruction judiciaire. Les faits relatés, attribués à des policiers de la 6ème Division Centrale de Police Judiciaire contrevenant en effet au Décret du 18 mars 1966 portant code de déontologie de la police nationale et notamment à son article 2 ("la police nationale s'acquiesce de ses missions dans le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Constitution, des conventions internationales et des lois"), à son article 7 ("placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques"), à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

à l'école. J'ai leur garçon au téléphone. Je lui parle donc comme d'habitude en breton et on m'ordonne de parler français".

(Témoignage de Mme Valérie Guinard, 28 ans).

Ces témoignages concordants nous semblent suffisants pour déclencher une enquête de la part de vos services et même l'ouverture d'une instruction judiciaire. Les faits relatés, attribués à des policiers de la 6ème Division Centrale de Police Judiciaire contrevenant en effet au Décret du 18 mars 1966 portant code de déontologie de la police nationale et notamment à son article 2 ("la police nationale s'acquiesce de ses missions dans le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Constitution, des conventions internationales et des lois"), à son article 7 ("placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques"), à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

Les actes relatés contrevenant également à une loi française, la loi de 1972 communément appelée loi anti-raciste de même qu'à des textes internationaux d'origine politique, religieuse ou philosophique", à son article 10 ("responsabilité disciplinaire" du fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article) ... "s'il n'entend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente").

PLAINTÉ CONTRE X POUR MAUVAIS TRAITEMENTS ET ABUS DE POUVOIR.

56620 Pont-Scorff
à Monsieur le Procureur de la République
auprès du Tribunal de Grande Instance de Lorient

Monsieur le Procureur de la République,
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants.

Le 22 octobre dernier à 7 h 40, j'ai été interpellée à mon domicile situé à Pont-Scorff par une équipe de six policiers de la 66 Direction Centrale de la Police Judiciaire, agissant sur commission rogatoire de Mme Laurence Le Vert, juge d'instruction à la 14^e Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris. Après une fouille de mon domicile, j'ai été conduite au commissariat de police de Lorient. Les Officiers de Police Judiciaire m'ont alors précisé que j'étais entendue comme "témoin" et me signifieraient une mesure de garde à vue.

C'est d'abord sur la durée de cette garde à vue que je dois attirer votre attention : interpellée à 7 h 40 le 22 octobre, je n'ai recouvré la liberté que le 23 octobre à 10 h 45. La garde à

vue qui signifie la privation de liberté peut aussi être entendue comme un châtiement à la fois psychologique et corporel, avant même que soit advenue une quelconque forme de jugement. Il me semble que cela représente un régime particulièrement hors de propos, pour quelqu'un qui est entendu comme "témoin". J'en veux pour preuve qu'aucune charge n'a été retenue contre moi, à l'issue de ces heures particulièrement épuisantes.

En dehors de cet argument, je dois également préciser les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette garde à vue, au poste de police de Lorient qui justifient mon dépôt de plainte, en tant que citoyenne d'un Etat où les droits de l'homme forment l'article 1^{er} de la Constitution.

Le Code de Procédure Pénale prévoit en effet que "la personne gardée à vue doit être traitée, matériellement et moralement, d'une manière convenable et à la possibilité entre les auditions ou interrogatoires de se reposer effectivement". Ces principes n'ont pas été respectés par les policiers chargés de me surveiller durant la garde à vue.

Deux amis, informés de mon interpellation avaient déposé à mon intention un sac de couchage, de l'eau, des

pommes, des biscuits. Or ce sac de couchage ne m'a pas été remis, sur ordre du chef de poste : je vous laisse juge de l'argument invoqué : "Si une femme en état d'ébriété, et conduite au poste, y voit une autre femme avec un sac de couchage, il y aura de la violence" (1). La température très fraîche de la cellule dans laquelle je devais dormir m'a empêchée de prendre un repos correct et reconstruisant. Je n'ai pas pu procéder à ma toilette, alors que j'avais mes règles à ma vue, je devais pouvoir me changer régulièrement. Enfin, la cellule dans laquelle je me trouvais était sale et portait des traces de sang et de vomissements pour le moins douteuses.

Quant à la nourriture, elle ne m'était apportée qu'avec parcimonie et exclusivement sous forme liquide (eau, yaourt...). Aucune boisson chaude ne m'a été proposée, alors que j'avais, à la "fouille", une somme d'argent largement suffisante. Je n'ai pas eu de petit déjeuner au matin du 23 octobre.

Tout ceci semblait d'ailleurs embarrasser les policiers qui m'interrogeaient et ne cessaient de nier toute responsabilité dans les conditions "de vie" que j'avais à subir.

Pour toutes ces raisons, je dépose auprès de votre autorité, une plainte contre X pour mauvais traitements et abus de pouvoir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'assurance de mes sentiments respectueux.

A.M. - Pont-Scorff

VERONIQUE HUNAUT DIGABESTR.

Goude bezañ bet toulbac'h'et e-pad hanter-kant devezh e Pariz e voe dieubet Veronique Thomas-Hunaut war diviz ar varnerez Le Vert d'an 19 a viz Du. Bet e oa hanter-kant devezh araoek en tout etre ar 4 a viz mae hag an 23 a viz even evit bezañ degemeret Euskartziz en he zi.

Actiapet 'oa bet deiz kentañ a viz here war urzh ar varnerez dre ma n'he doa ket doujet ouzh ar reolennoù strizh a oa da vezañ heuliet ganti. He zorfed : bezañ bet en un emvod e Pariz gant tamallidi all da brientiñ o frosed ! Daoust d'ar c'helou mat-se en em vodas 250 a viz e Brest da ziskouez o skoazell d'an holl re bet tamallet en afer-se. Goulemn a raent ma vo lezet an dud da vont digastiz ha ma vo doujet d'ar gwir da reiñ bod da repudi Euskadi.



Emgann/Combat breton N° 85 5

AN HENT KREIZ

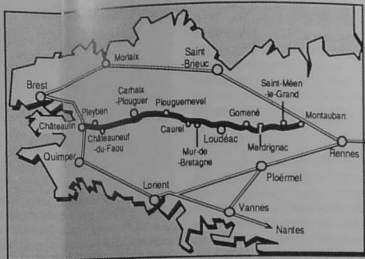
L'axe central en question

Jeudi 3 décembre, plus de 700 personnes se pressent dans la salle des fêtes de Rostrenen pour une nouvelle grande messe en l'honneur d'An Hent Kreiz. Officiant à la tribune le grand prêtre Hourmant, maire de Plonevez et président du comité pour la RN 164 entouré d'une foule de concélébrants, de droite et de gauche en passant par le centre (l) qui entonnent en chœur le refrain bien connu de la mise à quatre voies de l'axe central, RN 164, de Châteaulin à Montauban à l'est.

Plus sérieusement il s'agit pour les défenseurs de l'axe central de remobiliser les troupes à la veille du XIème Plan Etat-Region afin que la mise à quatre voies y soit défini comme priorité pour le développement de la Bretagne Centrale. Après un rapide historique qui remonte à la promesse de De Gaulle (à 3 voies) en passant par l'engagement de Chirac (à Brest en 1988) et le soutien d'Yvon Bourges (RPR), président du Conseil Régional, Jean Hourmant désignait l'ennemi : Pierre Méhaignerie (UDF), président du Conseil Général d'Ille et Vilaine qui ferait des pieds et des mains pour que cet axe ne se réalise pas dans la mesure où la Bretagne s'arrêterait à Rennes ! Après ce ne serait que désert qu'il est inutile de faire traverser par une quatre voies.

Las, coup de poignard dans le dos, René Troalin, président de la Chambre de Commerce de Kemper déclarait à son tour lors de l'assemblée générale de Finistère 2000 que l'axe central n'était pas une priorité car "en multipliant les routes en direction de l'est on risque de dévitaliser la Finistère". Position que partage d'ailleurs pour l'essentiel la commission "aménagement" du Comité Economique et Social de Bretagne. "Notre besoin, c'est une route à quatre voies entre Roscoff, Morlaix-Carhaix et Quimper" a ajouté le président de la C.C.I.

Passons sur la vive réplique du brillant président du comité de défense de l'axe central qui dut également essayer une autre salve tirée cette fois par les Chambres Consulaires du Morbihan et des Côtes d'Armor réunies peu après à



Pontivy. Leurs responsables proposent en effet un autre scénario de désenclavement qui se résume en un "Y" renversé, appelé "route du triskell", reliant Saint-Brieuc à Vannes d'une part et à Lorient d'autre part en passant par Pontivy. Il s'agit pour eux de privilégier les axes Nord-Sud au détriment des axes Ouest-Est tel que la RN 164.

Comme si cela ne suffisait pas ce sont les défenseurs de l'environnement qui réagissent à leur tour pour s'opposer au projet de la mise à quatre voies de l'axe central. Dans un communiqué en date du 25 novembre la Fédération Centre Bretagne Environnement qui a son siège à Rostrenen dénonce le paradoxe de "voir réunis sous une même bannière les tenants de l'économie libérale à tout crin et les matérialistes des "campagnes rouges" du Centre Bretagne (...). Ils nous disent : élargissons la chemise du Père Noël) et les cadeaux seront plus gros. Et tous attendent de l'extérieur ces cadeaux". Avant d'épouser curieusement : "Et si, un jour, une quatre voies qui sait, s'avérait nécessaire, nous dirions alors en prenant toutes les précautions, en matière d'environnement : "pourquoi pas ?".

Consciemment ou non ces écologistes, relayés d'ailleurs par le SEPNB, font le jeu de la DDE qui tire argument du comptage actuel sur l'axe central pour freiner le

chantier. La même D.D.E. qui ne se prive pas quand les travaux sont quand même programmés de massacrer scandaleusement l'environnement à Caurel en imposant un tracé à proximité même du bourg alors qu'il existe un tracé moins coûteux plus au nord comme l'a rappelé Gilles Mazot, président du comité de défense de Caurel lors de la manifestation sur le site, fin octobre dernier.

D'autres écueils existent encore qui tiennent aussi aux projets de l'Equipement. En effet, alors qu'aucun élu ne le demande, la DDE des Côtes d'Armor a commencé à faire campagne pour la mise aux normes autoroutières de la R.N.12 reliant Brest à Rennes. Coût : entre 300 et 400 milliards de centimes (voir communiqué d'EMGANN paru dans la presse). Il est clair qu'à l'heure des choix il ne restera pas grand-chose pour l'axe central dont la réalisation complète est évaluée à 1,8 milliard de francs (le coût d'un kilomètre d'autoroute en région parisienne !).

Qu'à cela ne tienne, à l'issue du rassemblement de Rostrenen, Jean Hourmant a symboliquement découvert un nouveau panneau à un rond point sur la RN 164 portant l'inscription : "Route centrale à 4 voies - An Hent Kreiz".

Le débat n'est pas clos pour autant, puisque le bureau du Conseil Economique et Social réuni à Kemper le 7

décembre a défini ses priorités routières. En premier lieu vient la fameuse "route des estuaires" dans sa partie Caen-Rennes et les rocadés autour de Rennes (coût total : 1,6 milliard). Que fera ce Conseil Régional en janvier prochain ?

EMGANN a pour sa part pris clairement position pour la mise à 2 x 2 voies de l'axe central tout en dénonçant le tracé imposé par la D.D.E. à Caurel. On peut certes regretter que ce dossier soit porté par des hommes politiques (Jean Hourmant est maire gaulliste et ancien conseiller régional RPR) dont nous ne partageons pas les conceptions libérales en matière de développement. Devait-on dénoncer le projet du port de Roscoff sous prétexte qu'il était porté par Alexis Gourvennec ? Ce n'est pas parce qu'un homme politique de la vieille droite française déclarera demain que la Bretagne a une vocation maritime et qu'un autre prétendument de gauche répliquera que l'avenir de notre pays se joue à l'est que le premier a tort et le second raison. Réfléchissons en tant que Bretons et notre nationalisme doit nous y aider. Si la Bretagne était indépendante il est clair qu'on y aurait réalisé cet axe à quatre voies depuis belle lurette. Car il en va de l'avenir même de notre pays en termes d'aménagement du territoire. De notre territoire à nous, Bretons, c'est-à-dire la Bretagne.



A Monsieur le Président du Comité de coordination pour l'axe central "AN HENT KREIZ"

Monsieur le Président,

J'étais à Rostrenen parmi les 7 à 800 personnes qui s'étaient déplacées à l'appel de votre Comité. Je considère comme vous, qu'on nous doit cette route promise depuis 20 ans, même si je ne pense pas qu'elle résoudra aujourd'hui le problème crucial de l'emploi et de l'exode de nos jeunes. J'ai aussi écouté les différentes critiques adressées aux "écologistes", sans doute peu préoccupés par les drames du chômage dans le Centre Bretagne.

Dans cette réalisation de l'axe central, un point cependant me révolte : c'est le remembrement effectué dans les communes traversées. La D.D.E. nous promet "un traitement paysagé" des abords de l'axe, pour l'instant cela ne se voit pas trop.

Mais que se passe-t-il derrière ? des arrachements inconsidérés de talus, des chemins annexés, des centaines d'arbres arrachés, des champs de 20-30-40 hectares !!!

Je vous demande donc, Monsieur le Président de donner des consignes de modération pour l'agrandissement des parcelles, toutes les fois que vous prenez la parole pour l'axe central.

Ce sera votre meilleur argument écologique. Nos ruisseaux et rivières chargés de boue démontrent bien aujourd'hui l'utilité des talus et des arbres contre le ruissellement et l'érosion des terres.

Intervenez aussi auprès de la D.D.A. et des géomètres afin de conserver obligatoirement les limites naturelles dans le nouveau parcellaire, pas de parcelles supérieures à 10 ha, et pas d'abattage systématique des arbres en cas d'échange de parcelles.

Vous avez là un excellent cheval de bataille, enfourchez-le sans tarder. Tous les défenseurs de la nature vous suivront sur ce terrain.

Salutations bretonnes amicales,

Yann PULLANDRE

EMGANN INTERPELLE LES ELUS SUR LA MISE EN AUTOROUTE DE LA RN 12

Après la réunion des maires du canton de Guingamp, Emgann souhaite attirer l'attention des élus et des populations concernées sur les effets négatifs de la mise aux normes autoroutières de la R.N.12 qui équivaudrait à la suppression de nombreuses artisanales actuellement desservies par la route express. De plus rien ne garantit que l'autoroute ne soit pas en définitive mise à péage vu le coût très élevé des travaux selon la DDE elle-même : près de 400 milliards de centimes !

La direction de l'équipement qui veut, comme sur le tracé de la déviation de Caurel, faire le forcing alors que les élus n'ont même pas été consultés, Emgann estime qu'il y a d'autres priorités en matière d'infrastructure routière comme la mise à 4 voies de l'axe central Châteaulin-Rennes avant qu'il ne soit trop tard pour le centre Bretagne.

Pour Emgann Trégor
Le porte-parole
Jean-Marie SALOMON

CONSEIL CULTUREL ET XI^e PLAN Sab rappelle les priorités.

Seule une politique volontariste et de grande envergure permettra à la langue bretonne de se développer et de reconquérir sa place de langue majeure en Bretagne. Il appartient au Conseil Régional de Bretagne d'être le fer de lance de cette politique, d'en définir les objectifs et les moyens nécessaires afin de les atteindre, et de coordonner les actions à mener avec les partenaires institutionnels (Etat, Départements, Communes, etc.), les divers établissements, notamment scolaires, devant appliquer tout ou partie de cette politique, ainsi que les mouvements et associations, partenaires indispensables du développement d'une politique linguistique bretonne.

Toute politique ambitieuse nécessite de disposer de moyens correspondant à cette ambition. Le contrat-plan, dans le cadre du 11^e Plan, entre le Conseil Régional de Bretagne et l'Etat Français doit mettre ce dernier face à ses graves responsabilités en ce qui concerne le génocide linguistique qui a été la politique en vigueur depuis des siècles. L'Etat Français doit réparer historiquement à la Nation Bretonne au regard de destructions commises dans le cadre de l'assimilation forcée de la Bretagne à la France, et principalement au plan linguistique.

C'est donc consentir de sa responsabilité historique que le Conseil Régional de Bretagne décide de mener une politique de reconquête linguistique en Bretagne, quand bien même les décisions prises soient hors des compétences attribuées à l'Assemblée Régionale par la Loi de Décentralisation.

LANGUE BRETONNE LANGUE OFFICIELLE.

Le Conseil Régional de Bretagne déclare la Langue Bretonne langue officielle sur tout le territoire de la Bretagne historique. Il s'engage à respecter cette déclaration dans ses propres instances et dans son fonctionnement. Il s'efforce de garantir à chacun la possibilité d'utiliser le breton dans tous les domaines de la vie publique.

Cette décision nécessitant, hors du domaine scolaire, la mise en place d'un plan général de formation à la langue bretonne soutenu par les pouvoirs publics, le Conseil Régional s'engage à être le fer de lance de cette politique de formation en relation avec les autres partenaires et collectivités locales.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DE LA LANGUE BRETONNE.

Le Conseil Régional de Bretagne adopte le principe de l'enseignement obligatoire de la langue bretonne et le concrétise par un soutien actif :

- à la filière d'immersion Diwan ;

- à l'enseignement généralisé dans tous les établissements scolaires de Bretagne.

En outre le Conseil Régional entend la mise en place d'un plan général de formation de maîtres d'écoles, de collèges, et de lycées à cet effet.

Le Conseil Régional de Bretagne s'engage à mener une pression de tout instant afin que l'Etat Français adopte cette politique et en garantisse les moyens.

CREATION D'UNE CHAÎNE DE TELEVISION EN LANGUE BRETONNE.

Les moyens de diffusion de la langue bretonne devant être adaptés à notre époque, il est nécessaire que la Bretagne dispose d'une chaîne de télévision dans sa langue comme il en existe dans d'autres pays d'Europe à langue minorisée. C'est pourquoi le Conseil Régional de Bretagne s'engage à piloter le projet de création d'une chaîne de télévision en langue bretonne, en collaboration avec les autres collectivités de Bretagne, notamment pour le financement, et en faisant pression sur l'Etat Français pour disposer d'une grande partie de la redevance télévisuelle pour ce financement.

En outre le Conseil Régional de Bretagne s'engage à favoriser l'expression de langue bretonne à la radio, en responsabilisant les radios de caractère public, en aidant et suscitant des initiatives associatives ou privées à cet effet.

Le Conseil Régional de Bretagne s'engage à soutenir l'expression cinématographique et plus généralement audiovisuelle en langue bretonne, et contribue au besoin de formation professionnelle/langue bretonne existant en ces domaines.

FAVORISER ET FINANCER LES MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS.

Si la politique linguistique doit être déterminée par la représentation politique des bretons, à savoir le Conseil Régional de Bretagne en collaboration avec le Conseil Général de Loire Atlantique, cette politique devra s'appuyer sur les structures existantes ou à créer notamment à travers les divers mouvements et associations. Le Conseil Régional de Bretagne s'engage donc à aider massivement les mouvements et structures œuvrant dans le cadre de cette politique notamment dans les domaines de :

- l'éducation et l'enseignement,
- la vie publique en langue bretonne et les droits linguistiques,
- la formation,
- l'édition et la traduction,
- la production audiovisuelle,
- l'expression culturelle (théâtre, danse, littérature, musique, etc).

- la traduction et l'adaptation des richesses culturelles universelles à la langue bretonne,
- la conservation du patrimoine culturel de langue bretonne et notamment du livre.

CONCLUSION.

Le cadre de propositions fixé par Stourm Ar Brezhoneg ne doit pas apparaître comme un catalogue de revendications de surenchère mais comme les bases nécessaires d'une politique de reconquête linguistique qui seule pourra assurer un avenir à notre langue nationale.

"POENT EO SKUBAN AN OALED, KEMPENN AN ERV !"

D'ar sadorn 7 a viz du e vo enoret war an ton bras Jordi Pujol, Prezidant Generalitat Katalogna ha Prezidant Kevredigezh ar Rannvroù en Europa. Degemer a ray Kolier an Erming digant Kuzul Rannvro Breizh hag unan eus e aozadurioù, Skol Uhel ar Vro.

Ne chell nemet bezañ un dra gae evit hon sindikad an SNRT CGT er Gompagnunezh skinnel France régions 3. A-viskozh hon eus stourmet evit kas war-raok plas sevenadurioù minorel ar Stad Chall en tele.

E Katalogna, ur rannvro emren e Stad Spagn e kaver 90 eurvezh katalaneg war TV3, 45 eurvezh war Canal 33 hag 20 eurvezh war TVEZ, chadenn bubik Bro Spagn.

Abaoe Miz Gwengolo 1992 ez eus bet lakaet F3 Ouest da anv d'an tele publik e Breizh. E abadennoù sizhuniek e Brezhoneg a zo tremenet eus un eur da dri chard eur. Ne vez ket gwelet ken e abadennoù pemdeziek e Breizh a-bezh, (ar C'hornog ma laran mat !) met e Bro Leon. Kerne hag ul lodenn eus Bro Dreger hegen. Tra ebet ken e Bro Wented.

Sed amañ labour kaer "an den e-karg" eus an abadennoù brezhonek, ar Renez Rannvro ha Prezidant ar Gompagnunezh, bretoned o zri.

Evit piv ar C'holler la ?
Daoust hag en emañ ar C'huzul Rannvro vout d'ober un dra bemak evit ma vefe doujet ouzh gwirioù rezh ar Vretoned gant "an dud e-karg" eus ar skinnel publik ? Poent e vefe pa vez anavezet ar gwirioù-se gant an holl vroù all en Europa ha pa ziskouez hon dielenidi bezañ ken toet gant ar rannvroelounezh.
Roazhon, d'ar 7 a viz du 1992
SNRT - CGT

LE GOUVERNEMENT ET LES LANGUES DITES REGIONALES : Les "avancées en crabe" de M. Jack Lang

M. Jack Lang vient d'annoncer ce qu'il appelle "de nouvelles avancées" en faveur de l'enseignement des langues dites régionales et a chargé les recteurs des académies concernées, je cite, "de préparer un véritable plan de développement de l'enseignement des langues et cultures régionales". Cette annonce, qui ne doit rien au hasard du calendrier, appelée de notre part un commentaire.

Remarquons tout d'abord qu'il aura fallu près de douze ans au Parti socialiste français pour parvenir enfin, à moins de quatre mois d'une échéance électorale majeure qu'on lui prêtait fatale, à envisager la question des langues dites régionales dans sa globalité et non plus au cas par cas.

Quelle réalité accorder à des mesures promises par le gouvernement actuel mais

qui devront être réalisées par son opposition ? Celle-ci a-t-elle été préalablement consultée ? ... Qui peut se laisser prendre à ce marché de dupes !

Les quelques mesures annoncées pour la rentrée 1993 par le futur ex-ministre d'Etat, de type strictement réglementaire ou administratif, n'ont rien à voir avec la reconnaissance juridique et le statut légal pour nos langues qui avait été promis par le candidat François Mitterrand en 1981. Il n'est pas superflu de rappeler quelque extrait du discours de campagne prononcé à Lorient le 14 mars 1981 : "Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France" pour que celle-ci cesse d'être "le dernier pays d'Europe à refuser à ses composantes les droits culturels élémentaires, reconnus dans les conventions internationales qu'elle a

elle-même signées. La promesse n'est toujours pas tenue.

La sincérité, même tardive, du gouvernement ne pourrait se mesurer que dans sa volonté de signer sans réserve la récente Convention du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires et de soumettre sans délai ce texte, qui a force de loi, au Parlement pour ratification. Le reste n'est que manœuvre de diversion à visée électorale.

Avec sa convention le Conseil de l'Europe avance réellement quand M. Lang et son gouvernement esquissent un ou deux pas de crabe.

Max SIMEONI
député européen
porte-parole de
l'Alliance libre européenne

ENSEIGNEMENT.

APPEL DES OCCITANS AUX BRETONS.

Le S.O.E. (Syndicat Occitan de l'Education) est né en décembre 1988. Il est enregistré "officiellement" à la préfecture de Bordeaux sous le numéro 4477.

Malgré son jeune âge, plusieurs actions et réflexions ont pu être menées : rencontre avec les stagiaires des I.U.F.M. (ex CPR) avec lesquels nous avons pu mesurer l'impact douloureux de l'exil qui est la première affectation, campagne pour le CAPES d'occitan, présence électorale au niveau des élections aux conseils d'établissement, etc. (...)

(...) Nous avons l'intention de nous présenter en 1993 pour la prochaine élection des représentants aux commissions paritaires :

- d'une part aux commissions académiques dans les académies occitanes et pour les corps où cela sera possible,
- d'autre part aux commissions nationales pour les corps où cela sera possible.

Pour ces dernières, il serait sans aucun doute plus performant de proposer des listes "ouvertes" regroupant des collègues des différentes "minorités" qui partagent des revendications culturelles analogues (sur l'enseignement de notre langue "régionale" et dans notre langue "régionale"), qui sont victimes de l'exil vers les académies dites défavorisées, qui souhaitent avancer vers une régionalisation du système éducatif devenue indispensable, etc.

NOUS FAISONS DONC APPEL AUX ENSEIGNANTS BRETONS QUI SOUHAITENT PARTICIPER A CETTE AVENTURE, POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX EN DEHORS DES SYNDICATS PARIISIENS QUI N'ONT CESSÉ DE NOUS TROMPER (...)

Pour tout contact : SYNDICAT OCCITAN DE L'EDUCATION, BP 136 - 33005 LORMONT Cédex. Tél. 56.06.07.72

OFFRE D'EMPLOI / COMMUNIQUE

DIWAN O KLASK SKOLAERIEH

B'emañ DIWAN o klask skolaerian eilec'hier. Ret eo dezho kaout ul live brezhonek dereat.
Goulenn a reomp diganto kas ur CV hag ul lizher en em ginnig e brezhoneg da :
Z/DIWAN, B.P.22, 29870 LANILIZ

PANNEAUX EN BRETON.

Emgann écrit au Pays des Enclos.

à Monsieur AMICE
Président du Pays d'accueil
des Enclos-Monts d'Arree

Cher compatriote,
Nous constatons avec regret que les panneaux indiquant le circuit des enclos, installés depuis plusieurs mois, ne sont rédigés qu'en français.

Nous vous rappelons que les communes concernées sont toutes situées dans le département du Finistère, qui a officiellement pris position en faveur de la promotion de la langue bretonne.

Pour notre part nous avons le souci de donner à notre langue toute sa place dans la vie publique, sans exclure le domaine touristique. Nous y sommes d'ailleurs encouragés par les résultats de l'enquête réalisée dernièrement par le département et que vous connaissez certainement.

Nous vous demandons donc que soient installés sans tarder des panneaux en langue bretonne, de même format et de même type que ceux réalisés en français.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de nos sentiments bretons.

Pour le comité EMGANN Bro Léon,
Michèle BEYER, porte-parole du
comité

IRLANDE

REVOLUTION ET HOMOSEXUALITE

Témoignage de Long Kesh.

A une certaine époque, la femme n'était pas vraiment visible à part entière dans la lutte nationale. Ces dernières années, cependant, (les militants) ont bien été obligés d'admettre que la libération des femmes faisait partie de la lutte.

Les camarades féminines ont confronté leurs homologues masculins aux contradictions de leur langage et de leurs attitudes sexistes, afin que le concept de la libération soit reconnu et accepté comme une composante sûre et de même importance. Même s'il reste encore beaucoup de chemin à accomplir pour vaincre le sexisme et le chauvinisme masculin, les femmes ont au moins aujourd'hui réussi à mettre le problème féministe sur l'agenda de la lutte anti-impérialiste.

Il est maintenant temps d'ouvrir le débat chez les républicains sur le problème des lesbiennes et gays, sur notre oppression et ses causes, et sur notre droit d'être visibles. Je crois que, par sa réelle nature, la libération nationale inclut la libération gay et lesbienne comme partie intégrante, et c'est seulement les débats ouverts qui mèneront à la compréhension de nos expériences, et que notre égalité dans la lutte pourra devenir réalité. L'oppression sociale et économique est quelque chose dont les gens ont souffert dans l'Irlande entière, et dans le nord en particulier. Le poids de l'occupation britannique est un fardeau supplémentaire. En tant que gays et lesbiennes, nous sommes doublement opprimé(e)s à cause de notre sexualité dans nos familles, les communautés locales et dans le mouvement républicain. Cette oppression se manifeste de diverses façons, et affecte chaque partie de notre vie.

Les lois de l'Etat nient l'égalité dans le mariage, l'éducation, la sécurité sociale, l'emploi, l'adoption, l'assurance-vie... la liste est interminable. L'Etat refuse de reconnaître la relation lesbienne ou gay comme une relation hétérosexuelle dans ses lois. Alors que les lois anglaises autorisent les relations consensuelles pour les hommes de plus de 21 ans, la position des 26 provinces reste que les hommes gays de n'importe quel âge sont passibles d'emprisonnement à cause de

leur sexualité. Et cela malgré le fait que le gouvernement de Dublin ait reconnu, en théorie, la décision de la Cour européenne des droits de l'homme qui déclarait que la législation actuelle était une infraction aux droits des hommes gays.

Comparés aux autres pays d'Europe, les Etats irlandais et anglais ont tous les deux des clauses effroyables en ce qui concerne les droits des lesbiennes et des gays. Au Portugal, en Suisse et en Hollande, par exemple, l'âge légal de consentement est de 16 ans.

Le statut légal des gays et des lesbiennes reflète les attitudes de la société au sens le plus large du terme. Toutes les Eglises propagent des idées traditionnelles et stéréotypées sur des problèmes tels que l'avortement, la contraception, l'éducation sexuelle pour les jeunes et les droits des femmes mariées. L'Eglise catholique, en particulier, cherche à garder son contrôle sur nos vies et notre sexualité, et a pondu des organisations telles que Family Solidarity dont le point de vue sur l'homosexualité va du dédain à l'arrogance, jusqu'à carrément vous glacer le sang.

Alors que l'oppression de l'Etat et des institutions de la société affecte hostilement la qualité de vie des lesbiennes et gays, il en existe d'autres formes qui sont tout autant, sinon plus, préjudiciables. Les lesbiennes et les gays sont quotidiennement opprimé(e)s par la famille, les camarades, les voisins et voisines, les ami(e)s à cause d'une peur irrationnelle et d'un préjugé profond de l'homosexualité.

Les affronts, la dérision, la violence réelle ou la menace sont les expressions homophobes les plus directes. Les expressions indirectes sont parfois plus difficiles à préciser, mais sont néanmoins tout aussi offensives : par exemple, les pressions du genre "tu fais ce que tu veux, mais ne le montre pas trop, sinon ça fait des histoires". C'est ni plus ni moins du chantage moral, d'autant plus que c'est habituellement accompagné de commentaires du style "et que va en penser la famille ?" ou "ça va faire du tort au mouvement, à la lutte". Les lesbiennes et gays sont donc forcé(e)s d'être invisibles dans la communauté et dans le mouve-

ment républicain, et par conséquent, dans la lutte.

Cette situation ne doit pas seulement être le problème des gays et des lesbiennes, mais aussi celui de tous ceux et de toutes celles qui épousent la cause républicaine. "Nous proclamons que nous désirons voir notre pays géré en accord avec les principes de liberté, d'égalité et de justice pour tous", voilà ce que déclare le Democratic-Programme de Dail Eireann de 1919.

Les républicains qui ont toujours été en avant sur les questions de justice et d'égalité, doivent commencer à reconnaître l'oppression des lesbiennes et gays, et à les reconnaître selon leurs besoins. Les républicains doivent reconnaître et résoudre leurs contradictions dans leurs attitudes qui sont aussi source d'oppression.

Notre participation dans la lutte de libération nationale n'est pas un déniement de sa nature ou de ses objectifs. Au contraire, notre engagement renforce la lutte dans le sens de la libération et de l'égalité de tous ceux et toutes celles qui sont opprimé(e)s. Personne ne devrait s'en sentir exclu. Les femmes lesbiennes et les hommes gays, et spécialement les camarades gays et lesbiennes du mouvement républicain, doivent commencer le processus d'acceptation et d'intégration totale dans la lutte, en devenant plus visibles, et en faisant entendre les questions qui nous touchent. Les préjugés infligés peuvent seulement être résolus par la confrontation, en exposant l'oppression à laquelle ils donnent lieu, avec la peur, l'isolement et la violence qui en résultent. Tels sentiments ne sont pas imaginaires, ils sont une réalité quotidienne pour les gays et les lesbiennes dans le Bogside, les Falls, Monaghan, Dungannon, Ardoyne, Ballymun, Crossmaglen, et dans chaque ville et village d'Irlande.

La clé de la libération lesbienne et gay réside dans le succès de la lutte de libération nationale. Les gays et les lesbiennes doivent être une partie visible de cette lutte, afin que tout le monde puisse voir que nous combattons pour en finir avec l'oppression de tous et toutes. Cette nécessité vitale est soulignée par celles

et ceux qui sont engagé(e)s dans d'autres guerres de libération.

Les gays et les lesbiennes ont besoin d'aller chercher la force et le soutien de chacun et chacune, et de celles et ceux qui, autour de nous, sont réceptives et réceptifs à la cause de notre libération. Il est nécessaire que les camarades gays et lesbiennes discutent ensemble des problèmes qui affectent nos vies et qui retardent la participation dans la lutte de libération nationale. Isolé(e)s, nous sommes seul(e)s et restons invisibles, et continuons à être opprimé(e)s non seulement par l'Etat, mais aussi à l'intérieur de notre communauté.

Avec le soutien mutuel, nous pouvons briser l'isolement que chacun et chacune d'entre nous ressent, et nous débarrasser du fardeau de l'invisibilité qui depuis trop longtemps nourrit la misère, et détruit la vie des lesbiennes et des gays. Ensemble, nous pouvons articuler la pertinence de la libération gay et lesbienne, confronter l'homophobie à laquelle nous faisons face, et tenter de la résoudre par le dialogue et la discussion. Cela peut seulement être basé sur la logique et les faits, et non sur les mythes et les contre-vérités dont notre peuple est délibérément nourri par ceux qui cherchent à garder le contrôle sur chaque aspect de nos vies : social, politique, culturel, économique et sexuel.

Tout le monde a son rôle à jouer contre toutes les oppressions. Ceux qui sont eux-mêmes ou elles-mêmes opprimé(e)s ont l'obligation de s'assurer qu'ils et elles ne contribuent pas d'une façon ou d'une autre à l'oppression des autres. De faire autrement ne nie-t-il pas l'essence de la lutte pour la "liberté, l'égalité et la justice pour tous".

Brend Mc Clenaghan
(prisonnier de guerre à perpétuité
Long Kesh - partition nord de l'Irlande).

Accord historique au Canada. Les Inuits deviennent propriétaires de 350 000 km²

Les Eskimos canadiens, ou Inuits (1), ont approuvé un accord historique qui fait d'eux les plus grands propriétaires privés du monde. La Fédération Tungavik de Nunavut, groupe politique regroupant les Eskimos du pays, a annoncé vendredi 13 novembre que 69% des 8 000 Inuits ayant pris part à une consultation organisée pendant plusieurs jours s'étaient prononcés pour l'accord, qui a nécessité dix-sept ans de négociations avec Ottawa.

Cet accord donne aux Eskimos la propriété de 350 000 kilomètres carrés. Il leur accorde en outre des droits de pêche et de chasse sur plus de 2,2 millions de kilomètres carrés allant de

la frontière de Manitoba à l'extrémité de l'île d'Ellesmere, dans l'océan Arctique. Les Territoires du Nord-Ouest recouvrent le tiers du Canada, pour une population de 55 000 habitants.

En mai, les habitants, Eskimos et non-Eskimos, se sont prononcés à une faible majorité pour la division de la région en deux territoires séparés dont un territoire inuit du nom de Nunavut. Le Nunavut, qui doit voir le jour en 1999 après ratification par le Parlement canadien, couvrira le cinquième du territoire canadien. - (Reuters).

(1) Les Eskimos du Canada préfèrent la dénomination d'Inuits, le terme d'Eskimos "l'insulteur de viande crue" étant à l'origine une injure des Indiens Hurons.

Kendal'h Keltiek

Kendal'h Keltiek etrevaradel a vo dalc'het e bro SKOS er skol veur INVERNESS e sizhun diwezhan miz gouere 1993 (26/31.07.93). Koust a ravo evit an dud vras £ 145 evit lojeiz, boued, baleadennoù, novezhoù, nemet an abadenn veur.

Marc'hadmato'h e vo evit an dud dindan 25 bloaz, £ 90 ar sizhun.
Un nebeut plasoù a vo evit ar re o devo c'hoant chom hiroc'h er skol veur.
Lojeiz marc'had mat a vo evit ar re yaouank en Ostaleri Yaouankiz, £ 8 an noz o tegas sañer kousket, dezho da ober war dro o boued.
Gwelloc'h eo feurmim diouzhtu, evit kaout plas.
Tabutet e vo diwar "AR YAOJANKIZ HAG AR BED KELTIK".

Le congrès celtique international aura lieu à Inverness, en Ecosse, du 26 au 31 juillet 1993. Il se tiendra à l'Université d'Inverness, où les congressistes pourront être logés.

Un hébergement bon marché en Auberge de Jeunesse est possible, au prix de £ 8 la nuit, en emmanant son sac de couchage, le prix ne comprend que le logement. Le congrès portera sur la place de la jeunesse dans le monde celtique.

KENDALC'H KELTIK. - 5, straed Berloz - 29600 PLOURIN MONTROLEUX

ADKOMANANT - KOMANANT • Réabonnement - Abonnement

150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 L e lec'h all - Skoazell - 200 L da vihanañ

Anv/Nom

Raganv/Prénom

Chomlec'h/Adresse

Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

A TRAVERS LA PRESSE EN BRÉTAGNE

LA PRESSE D'ARMOR : LE BRETON, LANGUE ÉTRANGÈRE.

Un courrier des lecteurs paru dans l'hebdomadaire de la région de Lorient le 19 novembre 1992. Les fonctionnaires français ont au moins le mérite d'écrire ce que d'aucuns pensent : le breton est bien une langue étrangère pour la France.

Le breton, langue étrangère ? Le pain des Français.

Au moment où la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée par le conseil des ministres de la Communauté le 22 juin dernier est soumise depuis le début novembre à signature des États concernés au Parlement européen de Strasbourg (la plupart des parlementaires bretons vont dans le sens de la signature par la France de cette convention), il est piquant de constater que pour l'administration, le breton reste langue "étrangère".

En avril 1991, lorsque Mme Annie-Claude Ballini a adressé à la Préfecture des Côtes d'Armor, le dossier de déclaration de création d'une association baptisée "Gwenodenn", ce dernier est revenu avec la mention suivante : "...Bien vouloir préciser la traduction du titre qui figure en langue étrangère dans la déclaration..."

"Gwenodenn" signifie en breton "sentiers", cette associa-

tion plourivotaïne ayant pour objet la mise en valeur des sentiers de randonnée de la commune, ce que Mme Ballini a immédiatement fait valoir à la Préfecture en précisant toutefois qu'il s'agissait d'un mot "breton" et que cette langue n'était pas une langue "étrangère" mais "une langue régionale".

L'association a finalement été déclarée sous le nom "gwenodenn-sentiers", ce qui vous a un petit air de station de métro ou de gare de banlieue.

M. Yves Ballini devait d'ailleurs intervenir au début de cette année au Comité Economique et social de Bretagne (qui a adopté une motion à ce sujet le lundi 9 novembre), appelant de ses vœux une action auprès des diverses administrations "afin d'obtenir d'elles une prise en compte et un respect de la forte identité historique et culturelle de notre région".

D'ici à ce qu'on nous accuse de venir "manger le pain des Français..."

Y.J.

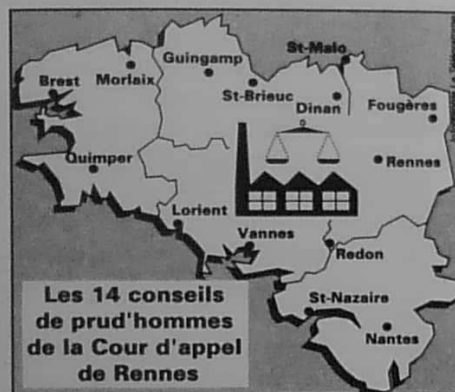
LE TELEGRAMME : LA JUSTICE FRANÇAISE ET LA BRETAGNE A CINQ.

La Justice est la seule institution de la République Française à respecter les limites historiques de notre pays, c'est-à-dire à fonctionner sur les cinq départements avec Rennes comme siège de la Cour d'Appel à l'ancien Parlement de Bretagne. Maigre consolation : "notre" cour d'appel est l'une des plus répressives de l'Hexagone y compris à l'égard des militants bretons ! En voici les contours tels qu'elle est publiée dans le Télégramme du 7 décembre 1992 avant les élections prud'homales.

QUEST-FRANCE : PASQUA ET LES BRETONS.

On se souvient de Charles Pasqua, sénateur RPR et ancien ministre français de l'Intérieur, chantonnant "Les Bretons, c'est comme les cochons..." le soir du référendum sur Maastricht. Il n'avait pas du tout apprécié le vote majoritaire des Bretons en faveur du oui. Dans un article intitulé "J'aime la Bretagne" paru le 5 décembre 1992 dans les colonnes d'Ouest-France, Pasqua tente de se rattrapper. En voici des extraits :

"J'aime la Bretagne, terre d'histoire et de modernité, elle est à la croisée des vents et des océans (six) (...). Il lui faut certes des capitaines courageux. Aux quatre coins du monde, ils ont porté notre drapeau - soldats, marins, aviateurs - et aussi la foi chrétienne. Lors de la première guerre mondiale ce sont eux qui ont payé le plus lourd tribut. Ils ont massivement répondu à l'appel du Général De Gaulle à l'exemple de l'île de Sein". Et Pasqua de nous promettre la lune avec "toute une panoplie de mesures que les élus bretons doivent proposer et qu'il appartiendra au nouveau gouvernement de reprendre à son compte"... "Y'en a des" qui seraient encore assez naïfs pour s'y laisser prendre après s'être faits insulter !



MANIFESTATION DE S.A.B. A ST BRIEG REPORTEE.

La manifestation organisée par Stourm Ar Brezhoneg à Saint-Brieuc n'aura pas lieu le 26 décembre comme prévu, mais le 30 janvier 1993.

Le rendez-vous reste fixé à 15 h au Champ de Mars :

- pour dénoncer la place faite au breton sur France 3 ;
- pour obtenir la création d'une chaîne de télévision en langue bretonne.

DEUIT DA SANT BRIEG
D'AR 30 A VIZ GENVER

- da sevel a-enep lazhadeg ar brezhoneg gant France 3,
- da c'hounit ur chadenn skinwel e brezhoneg.



La préfecture de région occupée.

(voir page 8)